AIMCC
Association française des industries des produits de construction

Communiqué de presse - 3 septembre 2025

Annonces de restriction de MaPrimeRénov' : l'AIMCC appelle à maintenir un cadre stable, cohérent et incitatif pour accompagner massivement la rénovation énergétique des logements

Les industriels des produits de construction prennent acte des changements annoncés concernant le périmètre des travaux éligibles aux aides dans le cadre des gestes uniques. Ils tiennent à souligner que ces changements vont à l'encontre de l'urgence climatique et des objectifs de massification de la rénovation énergétique et ne manqueront pas de fragiliser les filières industrielles et artisanales.

Ces modifications représentent effectivement des restrictions importantes :

Exclusion des travaux d'isolation des murs (ITE/ITI) (représentait plus de 10% des demandes)

- L'isolation constitue l'un des leviers les plus efficaces pour réduire durablement les consommations d'énergie.
- Écarter ces gestes du périmètre des aides envoie un message contradictoire avec l'objectif national de rénovation énergétique et de lutte contre les passoires thermiques.
- Les ménages modestes, qui comptaient sur ces soutiens financiers pour engager des travaux lourds, seront directement pénalisés.

Ainsi l'AIMCC est contre cette mesure.

Suppression du soutien aux chaudières biomasse

- La décision d'exclure les chaudières biomasse, qu'elles fonctionnent au bois ou aux granulés, envoie un signal négatif au marché comme aux ménages.
- Le bois-énergie est une énergie renouvelable locale, qui contribue à réduire la dépendance aux énergies fossiles et à limiter les émissions de CO_2.

Décalage de certaines obligations au 01/01/2027

- Le report de l'exclusion des logements F et G, et de la fourniture d'un DPE ou audit, témoigne d'un manque de cohérence dans la stratégie.

Conséquences pratiques

- Risque de report ou d'abandon de projets de rénovation par les ménages
- Contradiction avec les objectifs de rénovation énergétique du parc immobilier
- Pression financière accrue sur les propriétaires, notamment ceux aux revenus modestes
- Fragilisation des filières industrielles et artisanales engagées dans la transition écologique.

Conclusion

Ces ajustements successifs brouillent la lisibilité du dispositif et fragilisent la confiance des particuliers comme des professionnels.

L'AIMCC, **Association des industries des produits de construction,** regroupe les organisations professionnelles des fabricants de produits (matériaux, composants et équipements et systèmes) entrant dans la construction. Elle représente aujourd'hui plus de 7 000 entreprises de plus de 20 salariés, regroupées dans les 39 organisations professionnelles adhérentes, 430 000 emplois et 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires sur le marché français.

Service de presse : Patricia Desmerger : 06 07 47 34 77 • patricia.desmerger@orange.fr